FONDACIO

Association Loi 1901

Siège social : 23, rue de l'Ermitage 78 000 Versailles

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

R.Z. AUDIT

17, rue Ferdinand Fabre 75015 PARIS

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

FONDACIO Exercice clos Le 31 décembre 2024 Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 25 juin 2025

Le Commissaire aux comptes R.Z. AUDIT

> Elodie DOMEIZEL Associée